

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022 A MOLLENS**

La deuxième partie est présidée par Monsieur Antoine Gavin, président. Il souhaite la bienvenue à Mollens et remercie les membres présents pour son renouvellement au poste de président.

**6. Election du (de la) vice-président(e) :**

Madame Doris Wicky de Ballens est présentée.

Par souci de répartition des rôles entre les trois villages, elle propose d'offrir ce poste à un membre de Berolle ou Mollens. En effet, les présidents du Codir et du Comité intercommunal habitent également Ballens.

Une vice-présidence tournante est avancée.

Actuellement, les deux instances fonctionnent bien et personne ne ressent de problème face à cette situation.

De ce fait, Madame Doris Wicky est élue par acclamation pour une année.

**7. Election de deux scrutateurs(trices) :**

Messieurs Patrick Badan et Jean-Marcel Cuvit sont élus par acclamation pour une année.

**8. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(es) :**

Messieurs Fabien Dauphin et Alexandre Rosset sont élus par acclamation pour une année.

**9. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2022 :**

Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

**10. Préavis No 3/2022 – Budget de fonctionnement pour l'année 2023 :**

Le rapport de la commission de gestion est lu par Madame Fabienne Coderey.

La commission propose d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté avec un bénéfice présumé de CHF 13'932.00.

Madame Gaby Neuenschwander, boursière, n'a pas d'information supplémentaire à formuler, le budget présente déjà toutes les caractéristiques, mais est à disposition pour toutes questions.

Monsieur Alexandre Rosset s'inquiète des risques à venir avec le prix de l'électricité.

Lors de l'élaboration du budget, ce sujet n'était pas d'actualité et il est précisé que l'association a encore de la marge.

Aucune autre remarque ou question ne sont formulées, le préavis est accepté à l'unanimité.

**11. Préavis No 4/2022 – Puits du Grand Marais – Demande d'un crédit d'études pour investigations géophysiques :**

Le rapport de la commission de gestion est lu par Madame Fabienne Coderey.

La commission propose d'accepter ce préavis ainsi que les conclusions, soit :

- adopter le préavis relatif aux investigations géophysiques du Puits du Grand Marais
- autoriser le Codir à entreprendre ces travaux tels que présentés
- accorder au Codir un crédit de CHF 70'000.00 (septante mille francs) pour leur réalisation financé par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions.
- dire que cet investissement sera amorti, en règle générale, sur une période de 10 ans.

Monsieur Yves Coeytaux, informe que des tests électriques pour mesurer la hauteur de l'eau seront faits près de la forêt. Un éventuel forage sera entrepris à 20 à 30 m de profondeur. Après les essais l'eau partira à la rivière.

En complément du préavis, des questions et réponses sont engagées entre le Codir et plusieurs délégués. Dont :

- confirmation du prix au m<sup>3</sup> ; CHF 1.00
- pénuries d'eau et problème de débit ; le débit en situation normale représente 1'300 m<sup>3</sup>/min
- approvisionnement des gravières (sous convention) ; lors de grandes sécheresses, elles utilisent l'eau du réseau, mais la priorité reste aux habitants
- le canton gère avec rigueur les solutions d'avenir quant aux possibilités d'approvisionnement avec la commune de Yens ; alors que Ballens n'est pas lié avec cette localité
- utilité de créer un nouveau puits ; tout à fait, car ce puits date de 1930 et des déchets de tourbe arrivent régulièrement.

La parole n'est plus sollicitée et le préavis est accepté à l'unanimité.

### 12. Communications du Comité de Direction :

Le Boiron a malheureusement été à sec cet été. De ce fait l'Etat voulait pomper de l'eau au vieux puits de Froideville pour le réalimenter et sauver les écrevisses à pattes blanches.

Ces transferts d'eau sont souhaités auprès de plusieurs communes. Les frais sont partagés à raison de 50% pour les communes et 50% pour le canton.

Les membres sont priés de noter la prochaine assemblée qui aura lieu le jeudi 4 mai 2023, à 20h00, à Berolle.

### 13. Propositions individuelles et divers :

M. Alexandre Rosset s'interroge sur la mise au pilier public, et/ou sur le site, des résultats d'analyses d'eau de la commune de Mollens.

Un oubli d'informer la population est confirmé par M. Gabriel Reber.

Plusieurs délégués et le Codir, reparlent, à titre informatif, de l'eau brune apparue à différents endroits, avant les restrictions d'eau.

L'assemblée se donne rendez-vous le 5 novembre prochain, pour la visite de toutes les installations du réseau de distribution des 3 villages. Journée organisée par le Codir.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h40.

Le président :



Antoine Gavin

La secrétaire :



Francine Meyer